

# Incendies du Médoc : un pompier volontaire interpellé avoue

Le responsable présumé de 31 départs de feu a été mis en examen et placé en détention provisoire hier. Il s'agit d'un étudiant de 19 ans, pompier volontaire à Soulac-sur-Mer, en Gironde

Christophe Loubes  
c.loubes@sudouest.fr

« Un mélange d'écœurement et de colère », c'est le sentiment exprimé par un sapeur-pompier girondin quand il a appris que l'auteur présumé d'une trentaine de départs de feu dans le Nord-Médoc est un pompier volontaire. L'annonce hier de la mise en examen de cet étudiant de 19 ans, originaire de Lesparre et servant dans la caserne de Soulac-sur-Mer (Gironde), rappelle un cas similaire dans l'Hérault : un pompier volontaire écroué en juillet pour 13 incendies survenus entre 2017 et 2019.

## Un jeune Médocain

En l'occurrence le jeune Médocain est poursuivi pour une trentaine d'incendies entre le 29 juillet et le 21 août dernier dans le Nord-Médoc, sur les communes de Soulac-sur-Mer, Le Verdon, Grayan-et-l'Hôpital, Saint-Vivien-de-Médoc et Vensac. Il lui est reproché d'avoir mis le feu dans des forêts, ainsi que dans des bottes de pailles dans deux fermes. Le périmètre géographique est très restreint, ce qui a rapidement laissé penser que ces incendies n'avaient rien d'accidentel.

« D'autant plus que la façon dont ils étaient allumés montrait bien que l'auteur connaissait le travail des pompiers », analyse Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental et, à ce titre, du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis). « Les feux paraient quasiment en même temps. Il y en a eu jusqu'à cinq à la fois. Cela obligeait à diviser les effectifs des pompiers sur chacun et cela rendait leur travail d'autant plus difficile. On a aussi de bonnes raisons de



Le jeune Médocain est poursuivi pour une trentaine d'incendies entre le 29 juillet et le 21 août dernier dans le Nord-Médoc. ILLUSTRATION JULIEN LESTAGE / « SUD OUEST »

croire qu'il avait effectué des repérages au préalable. »

## Quinze ans de prison ?

Tous ces éléments ont entraîné la formation d'un peloton vigilance forêt, mobilisant une quinzaine de militaires réservistes aux côtés des gendarmes de Soulac-sur-Mer. Soit une équipe de 45 militaires, qui ont recueilli des renseignements utiles pour identifier l'auteur des incendies. Leurs enquêtes, préliminaires puis en flagrance, menées avec l'aide de la brigade des recherches de la Gendarmerie de Lesparre et le renfort de la Section de recherches de Bordeaux, ont permis d'appréhender le jeune homme.

Celui-ci a été interpellé et placé en garde à vue ce vendredi 26 août. Il a reconnu pour partie son implication dans les 31 faits qui lui sont reprochés, et il a confirmé ses aveux de-

« La façon dont les feux étaient allumés montrait bien que l'auteur connaissait le travail des pompiers »

vant le juge d'instruction. À la demande du Parquet, il a été placé en détention provisoire. Il encourt une peine de réclusion criminelle de quinze ans et 150 000 euros d'amende. Le

jeune homme a aussi été « immédiatement suspendu de ses activités à titre conservatoire », indique le Sdis dans un communiqué diffusé hier. « Ces actes criminels, totalement inadmissibles et incompatibles avec l'activité de sapeur-pompier volontaire, s'ils sont confirmés, conduiront le Sdis à convoquer un conseil de discipline afin d'obtenir sa radiation. »

Mais Xavier Pintat, le maire de Soulac, parle surtout d'un « soulagement » : « Il fallait que cette affaire soit résolue le plus vite possible. En temps normal notre commune passe de 3 000 à 50 000 habitants pendant la saison estivale, avec des plages à surveiller, une sécurité

publique à renforcer... Quand, en plus, on vivait avec la crainte permanente d'un départ de feu, cela devenait insoutenable pour les forces de l'ordre. Et si la psychose n'a pas touché notre commune on ne peut pas exclure qu'elle aurait fini par arriver. »

## « Une réflexion à mener »

Le maire tient du coup à « remercier les gendarmes pour l'efficacité de leurs recherches », ainsi que les sapeurs-pompiers : « Les feux qui ont frappé Vensac [le 18 juillet, NDLR] puis Soulac [le 6 août, NDLR] auraient pu très mal tourner vu la force des vents et les grosses chaleurs de cet été. Mais ils ont tout de suite été éteints. »

« Mais en déplaçant des hommes et du matériel – des avions bombardiers d'eau notamment – des autres incendies qui sévissaient en Gironde à ce moment et en réduisant du coup les moyens de lutter contre les feux de forêt à Landiras », souligne Jean-Luc Gleyze. Qui demande plus que jamais que des Canadair soient basés à l'année dans la forêt des Landes de Gascogne, comme c'est déjà le cas en Corse. « La Gironde est le département qui compte le plus de départs de feu en France. »

Xavier Pintat estime, lui, qu'une réflexion d'ensemble est à mener sur la prévention des incendies dans un secteur géographique comme le Nord-Médoc. « Nettoyer les forêts, créer des pare-feux, travailler avec la Défense des forêts contre les incendies [DFCI, un dispositif qui s'appuie sur des associations agréées, NDLR], acquérir notamment du matériel pour elle, comme des 4 x 4 équipés de citernes d'eau. Il va falloir y réfléchir dès cet hiver. »